CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E79520** **VALABLE JUSQU'AU** **06/11/2026**

ÉDITÉ LE 27/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1991

Raison sociale : E.T.C.B. MIDI ENT TRAITEM CAPILARIT BATI

Forme juridique : SARL

Sigle : ETCB MIDI

Capital : 7 622

43 AVENUE DE LA MOULIERO
SECTEUR LES CABASSOLS
13770 VENELLES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AIX EN PROVENCE 91 B 234

Siret : 380 960 955 00017

Téléphone : 04 42 54 06 10 **Fax :** 04 42 54 65 12

Code NACE : 4669C

Portable :

Numéro caisse de congés payés :

Responsabilité légale :
TROTIN JEAN-CHARLES GÉRANT

Assurance Responsabilité Travaux :
CHUBB FRCANA26448

Assurance Responsabilité Civile :
CHUBB 57837738

Site Internet : www.assechement-etcb.fr

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2025

E-mail : etcb.assechement@orange.fr

Effectif moyen : 2 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 155 113 **Tranche de classification :** CA1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
1542	Assèchement des murs par traitement des remontées capillaires	2	18/06/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

27/10/2025 10:24

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.